

Terms and Conditions (En Anglais et en Francais)

1. Introduction

These general terms and conditions govern the rental of flats managed by the concierge service 'le paille en queue' located in Mauritius.

By reserving the flat, the tenant accepts these conditions.

2. Inventory of fixtures

A check-in will be carried out on arrival and a check-out on departure. Any damage noted on departure will be invoiced to the tenant.

3. Use of the flats

- The flat(s) are designed for a maximum number of occupants. This must be respected.
- Smoking is not permitted inside.
- Pets are not accepted.
- Parties and gatherings of people or any other events organised in the flat are prohibited.
- The Concierge must be informed immediately of any damage or malfunction in the accommodation.

4. Liability and insurance

- The tenant is responsible for any damage caused during the stay.
- We recommend that you take out travel insurance covering damage and civil liability.

5. Equipment and inventory

- An inventory of the furniture and equipment will be carried out at the beginning and end of the stay. Any damage to or disappearance of equipment will be charged to the tenant.
- The tenant must report any anomaly noted on arrival within 24 hours.

6. Maintenance and cleaning

- The tenant is responsible for keeping the flat in good condition.
- A cleaning service is available at an additional cost.
- The flat must be left clean and tidy.

7. Cancellation by the Owner

- In the event of cancellation by the owner, a full refund will be made.
- The owner will not be responsible for any additional costs incurred by the tenant.

8. Force Majeure

- Cases of force majeure include, but are not limited to, natural disasters, wars, pandemics.
- In the event of force majeure, the reservation may be cancelled without compensation.

9. Personal data

- The personal data collected is used solely to manage the booking.
- The hirer has the right to access and rectify this data.

10. Disputes

- In the event of a dispute, the parties agree to seek an amicable solution.
- The competent jurisdiction is that of the location of the flat.

11. Obligations of the tenant

- The tenant undertakes to use the rented premises peacefully, in accordance with their intended purpose, and to respect the rules of co-ownership and neighbourliness.
- Any breach of the rules (excessive noise, disturbance of the peace, failure to comply with instructions) may result in immediate termination of the rental contract without reimbursement.

12. Inspection visits

- The concierge reserves the right to visit the flat in the presence of the tenant to ensure that the premises are in good condition, giving the tenant reasonable notice.

***Read and approved
the guest***

Conditions Générales de Location

1.Introduction

Les présentes conditions générales régissent la location des appartements donnés en gestion à la conciergerie "le paille en queue" situé à l'Île Maurice.

En réservant l'appartement, le locataire accepte ces conditions.

2.Etat des lieux

Un check-in sera réalisé à la prise des lieux de l'invité et un check-out sera réalisé au départ. Les dégradations ou disparitions constatées au départ seront facturées au locataire.

3.Utilisation des appartements

- Le ou les appartements sont prévus pour un maximum d'occupants annoncés et en accord avec la conciergerie.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur.
- Les animaux de compagnie ne sont pas acceptés.
- Fêtes et rassemblement de personnes ou tout autres évènements organisés dans l'appartement sont interdits.
- Prévenir immédiatement la Conciergerie de tout dommage ou dysfonctionnement dans le logement.

4.Responsabilité et Assurance

- Le locataire est responsable des dommages causés durant le séjour.
- Il est recommandé de souscrire une assurance voyage couvrant les dommages et la responsabilité civile.

5.Équipement et Inventaire

- Le locataire est tenu de signaler toute anomalie constatée à son arrivée dans un délai de 24 heures.

6.Entretien et Nettoyage

- Le locataire doit maintenir l'appartement en bon état.
- Un service de ménage est disponible durant le séjour.
- L'appartement doit être rendu en bon état et rangé.

7.Annulation par le Propriétaire

- En cas d'annulation par le propriétaire, un remboursement total sera effectué.
- Le propriétaire ne sera pas responsable des frais annexes engagés par le locataire.

8.Force Majeure

- Les cas de force majeure incluent, mais ne sont pas limités à, les catastrophes naturelles, les guerres, les pandémies.
- En cas de force majeure, la réservation peut être annulée sans indemnité.

9.Données Personnelles

- Les données personnelles collectées sont utilisées uniquement pour la gestion de la réservation.
- Le locataire dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données.

10.Litiges

- En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable
- La juridiction compétente est celle du lieu de situation de l'appartement.

11.Obligations du locataire

- Le locataire s'engage à utiliser les lieux loués de manière paisible, conformément à leur destination, et à respecter les règles de copropriété ou de voisinage.
- Toute violation des règles (bruit excessif, trouble de l'ordre public, non-respect des consignes) peut entraîner la résiliation immédiate du contrat de location sans remboursement.

12.Visites de contrôle

- La conciergerie se réserve le droit de visiter l'appartement en présence du locataire pour s'assurer du bon état des lieux, en prévenant celui-ci avec un préavis raisonnable.

Lu et approuvé

l'invité